

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BUOUX
DU JEUDI 25 OCTOBRE 2012

DELIBERATION N° 12 - 23

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation : 17.10.2012

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de votants : 9

L'an deux mille douze, le jeudi 25 octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de BUOUX, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Alain CAYLA, Maire.

Présents : M.M. Cayla, Morard, Roux, Boyer, Chazine, Chabaud Claude, Ducloux, Leporati et Barthélémy.

Absents : M. Hervé Planchon et Marc Chabaud

A été élu secrétaire : M. Philippe Roux

<u>OBJET :</u> CONVENTION <i>PRESENCE</i> AVEC ERDF
--

Le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier en date du 7 septembre 2012, *Electricité Réseau Distribution France* (ERDF) lui a transmis la convention *Présence*, laquelle a pour objectif de formaliser les engagements d'ERDF ci-après résumés :

- renforcer la proximité en désignant un interlocuteur privilégié pour la commune
- contribuer à la gestion des incidents liés au réseau électrique (accueil dépannage, information par SMS, formation d'un correspondants « tempête »)
- améliorer l'environnement des travaux
- être un acteur sociétal du Développement Durable

et de définir les engagements de la commune, ci-après résumés :

- présenter à ERDF ses projets
- transmettre les coordonnées des élus
- désigner un correspondant « tempête »

Ladite convention *Présence* est proposée pour une durée de un an à compter de la date de signature par les parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la convention *Présence*
- donne tout pouvoir au Maire pour signer ladite Convention

Ainsi fait les jour, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire, Jean – Alain CAYLA,